

► ***Refus de détachements : une pratique inadmissible.***

POUR LA TROISIÈME ANNÉE, des directrices ou directeurs académiques des services départementaux de l'Éducation nationale refusent des renouvellements de détachement à des collègues « vrai·e·s résident·e·s ».

Pour le Sgen-CFDT, refuser à des enseignant·e·s titulaires de continuer à exercer leur métier dans le réseau des établissements homologués à l'étranger où ils·elles sont en poste en qualité de résident·e est totalement inacceptable.

Certes, leur statut est le détachement, mais ils font néanmoins le travail pour lequel ils ont été nommés dans l'Éducation nationale et les contrats de résident·e ont bien été institués lors de la réforme qui créait l'AEFE, il y a bientôt 28 ans, pour permettre de conserver ce type de poste sans avoir plus d'obligation de mobilité ou de retour que s'ils servaient dans le cadre d'une affectation en France.

Certes, il y a des difficultés à pourvoir tous les 740 000 postes sur le territoire de la République, mais ce n'est pas en contraignant quelques dizaines de professeurs à un retour et à un déménagement non souhaités aux conséquences parfois dramatiques pour eux et leur famille, qui plus est sans prise en charge, qu'on résoudra ce grave problème.